

CHARTRE D'ENGAGEMENT

FONDATION VALTUS

INTRODUCTION

La FONDATION VALTUS a pour mission d'accompagner les jeunes diplômés afin qu'ils osent la réussite et trouvent leur place sur le marché du travail. Pour y parvenir, elle a créé un programme d'action solidaire favorisant une transition opérationnelle pour passer de l'école à l'entreprise.

Au sein d'un cadre de travail bienveillant, l'engagement de chaque acteur de la FONDATION repose sur des valeurs de professionnalisme, de respect et d'humanisme.

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE VALTUS

- › Faire bénéficier aux jeunes diplômés, motivés et volontaires :
 - d'un programme solidaire d'aide à l'insertion sur le marché du travail, encadré par des professionnels spécialisés (coach + parrain ou marraine Valtus) ;
 - d'un accès facilité aux réseaux professionnels de Valtus (au travers d'un parrainage attaché à chaque promotion).
- › Garantir la prise en charge financière et matérielle des ateliers et des actions d'accompagnement et d'encadrement, définies au sein du programme.
- › Héberger les ateliers participatifs au sein de ses locaux et mettre à disposition le matériel nécessaire.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES ACTEURS DE LA FONDATION

Intervenants directs ou indirects, les acteurs de la FONDATION regroupent des personnes volontaires faisant partie de Valtus et de son écosystème (associé.es et directeurs associé.es, collaborateur.trices, ambassadeurs du réseau Valtus, ainsi que la coach).

Ensemble ils s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens propres, à permettre aux jeunes d'atteindre les objectifs visés par le programme.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES JEUNES PARTICIPANTS AU DISPOSITIF

Le jeune diplômé inscrit au programme s'engage à :

- › Être acteur de ce dispositif en adoptant une posture participative lors des mises en situation et par une contribution à la dynamique collective impulsée par la FONDATION et s'investir de façon volontaire et assidue tout au long du dispositif.
- › Devenir un « ambassadeur » de la FONDATION en acceptant de faire des témoignages écrits et/ou vidéo sur le dispositif et ainsi participer activement à sa promotion auprès d'autres jeunes afin qu'eux aussi puissent bénéficier du programme.
- › Verser à la FONDATION, en contrepartie de sa participation, la somme d'1€ symbolique, afin de signifier son engagement.

UN TREMPLIN, POUR L'AVENIR DES JEUNES

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS EN RECIPROCITE

Chacun (jeune diplômé ou intervenant) s'engage à :

- › Être présent.e et disponible aux jours et heures du programme, selon un planning défini au préalable. En cas d'absence exceptionnelle et motivée, en informer suffisamment à l'avance les autres participants.
- › Respecter le lieu où sont organisés les ateliers, tout comme le matériel mis à disposition, dans une attitude éco-responsable.

ARTICLE 5 – ENTREE ET SORTIE DU PROGRAMME

- › Le présent engagement est conclu entre les parties pour une durée de 2 mois.
- › Toute participation au dispositif est unique et ne saurait être reconduite dans une nouvelle session.

Fait à Paris, le

Signature :